



Conseil économique et social

Distr. générale
4 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

**Suivi du Sommet mondial pour le développement
social et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

Les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi conformément à la résolution 2013/26 du Conseil économique et social, le présent rapport fait état des progrès que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique continue de faire dans ses dimensions sociales, en s'attardant particulièrement sur l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'emploi et l'égalité des sexes. Le rapport met en évidence des possibilités de renforcer le processus de développement en Afrique, comme les transformations structurelles, l'utilisation des atouts démographiques, l'urbanisation rapide et l'amélioration des conditions macroéconomiques. Il exhorte les gouvernements des pays africains et la communauté internationale à former des partenariats efficaces à l'appui des priorités de développement de l'Afrique.



I. Introduction

1. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) continue de guider les initiatives menées sur le continent aux fins de la transformation sociale et économique et de la démarginalisation de l'Afrique dans le monde. Les partenaires du développement de l'Afrique continuent d'accorder leurs engagements d'aide avec les priorités du Nouveau Partenariat, notamment celles qui concernent l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement humain, l'autonomisation des femmes, l'intégration régionale et le développement des infrastructures. Les stratégies de développement structurées et guidées par le Nouveau Partenariat visent toutes à garantir que la croissance économique en Afrique soit équitable et durable, et profite à tous, contribuant ainsi à éliminer la pauvreté, à créer des emplois et à réduire l'exclusion sociale.

2. Parallèlement à une forte croissance économique, le continent a enregistré des améliorations considérables en termes de revenus, de niveaux de vie et de développement des infrastructures. Mais ces progrès ont été inégaux. Les pays les moins avancés, les pays en proie à un conflit et les pays sortant d'un conflit ont dû faire face à de grandes difficultés.

3. On relèvera les prévisions optimistes, selon lesquelles la forte croissance économique, atteignant 4,6 % en 2013, se poursuivra en 2014, pour s'établir à 5,1 %. Les ressources budgétaires accrues, engendrées par cette forte croissance forment une importante base pour réaliser la transformation structurelle indispensable à la lutte contre la pauvreté extrême et la faim, et à l'amélioration de la vie de tous les citoyens sur le plan social et économique. La coopération régionale et mondiale et une forte volonté politique sont fondamentales pour concrétiser ces objectifs.

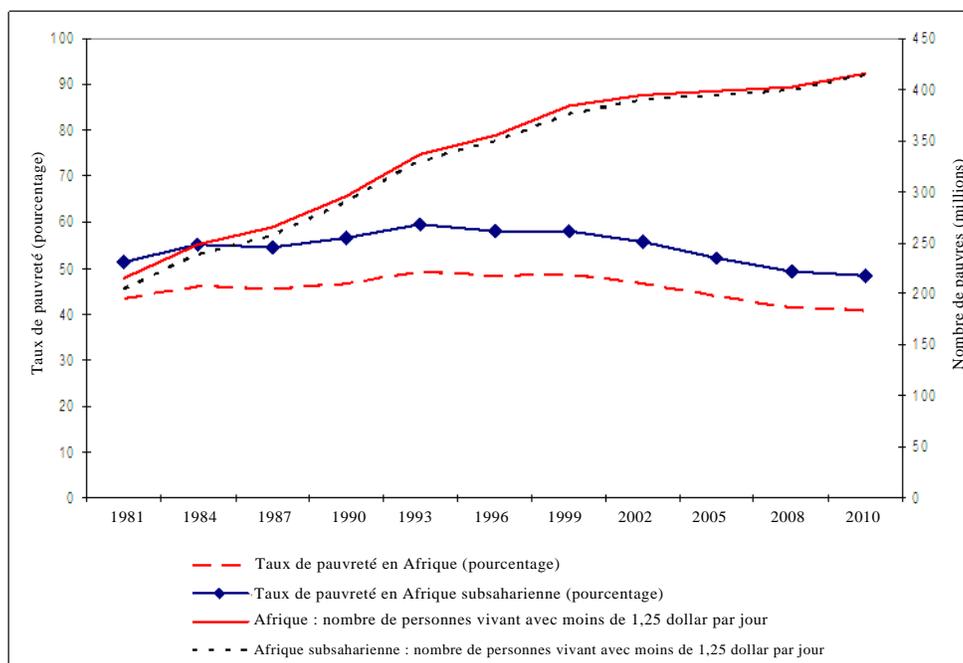
II. Évaluation des progrès accomplis par le NEPAD dans ses dimensions sociales

A. Élimination de la pauvreté

4. En dépit d'une forte croissance économique, les progrès en matière de lutte contre la pauvreté sont bien plus lents en Afrique que dans les autres régions en développement. La proportion des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour en Afrique a baissé de 46,8 % en 1990 à 40,8 % en 2010. En Afrique subsaharienne, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a aussi baissé, passant de 56,5 % à 48,5 % entre 1990 et 2010. En comparaison, le taux de pauvreté dans les régions en développement a baissé de plus de la moitié pendant la même période. L'Afrique (Afrique subsaharienne comprise) est le seul continent dont le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté extrême a augmenté, malgré la baisse du taux de pauvreté extrême (voir figure).

5. L'augmentation du nombre de pauvres en Afrique sub-saharienne s'est traduite par une augmentation de la part de la sous-région dans le nombre mondial de personnes vivant dans la pauvreté extrême, qui est passée de 15,2 % en 1990 à 34,1 % en 2010.

Nombre et proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour en Afrique et en Afrique subsaharienne, 1981-2010



Source : Base de données PovcalNet de la Banque mondiale.

6. L'expérience de la réduction de la pauvreté dans les économies africaines dont la croissance est la plus rapide prouve qu'à elle seule la croissance ne suffit pas à éliminer la pauvreté. Si la croissance des économies de l'Angola, de l'Éthiopie, du Ghana, du Libéria, du Mozambique et de la République démocratique du Congo comptait parmi les 10 plus rapides au monde entre 2000 et 2010, leur taux cumulé de pauvreté est passé de 59,9 % en 1990 à 51,4 % en 2010. Pendant la même période, le nombre de pauvres est passé de 75,2 à 112,9 millions dans ces pays. Alors que ces pays accueillaient respectivement 19,9 % et 21,7 % de la population africaine en 1990 et 2010, leur part du nombre total de pauvres en Afrique est passée de 25,4 % à 27,2 %, pendant la même période. Sur ces six pays, seuls le Ghana et l'Éthiopie sont parvenus à atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour.

7. Plusieurs pays africains ont profité de l'expansion de l'espace budgétaire, provoquée par la récente hausse des cours des produits de base, pour accroître leurs efforts de lutte contre la pauvreté. Les pays peuvent ainsi continuer à financer des programmes de lutte contre la pauvreté. Cependant, pour les pays pauvres d'Afrique, le coût relatif de l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim, calculé en pourcentage du produit intérieur brut¹ dépasse les 2 %, s'étalant de 1,4 % en Mauritanie à 18,1 % au Malawi. Ce coût est également élevé pour les pays riches

¹ Parité du pouvoir d'achat (PPA) (en dollars internationaux constants de 2005).

en ressources : il va de 2,6 % du produit intérieur brut en Angola à 7,6 % au Nigéria².

8. Faisant face à de nombreuses difficultés, les pays pauvres ont besoin d'un appui international continu, notamment d'aide publique au développement, d'allègement de leur dette et d'un investissement direct étranger accru. Les décisions prises par les institutions financières internationales et les autres donateurs d'annuler ou de restructurer la dette au moyen de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ont fait baisser, de 18 à 8, le nombre de pays surendettés, ou risquant de l'être, entre 2006 et 2013.

9. La pauvreté dans la région continue de frapper, avec d'autant plus d'ampleur et de gravité, les zones rurales et les groupes sociaux vulnérables et défavorisés. En Afrique, les infrastructures auxquelles les habitants des zones rurales, les femmes, les personnes handicapées, les jeunes et les pauvres des villes ont accès sont souvent médiocres et insuffisantes, leur patrimoine est souvent maigre et leurs chances d'obtenir un travail décent sont souvent limitées. Même ceux qui ont déjà un emploi risquent la précarité et ne perçoivent que de bas salaires en raison de la forte proportion de travail informel et des mauvaises conditions de travail. Cette situation constitue le cercle vicieux de la pauvreté dont il est très difficile de s'extraire. Les taux de pauvreté demeurent également élevés dans les États fragiles et en proie à des conflits et dans les pays où la capacité de l'État de remédier aux déficiences du marché, d'améliorer la qualité des services fournis, d'élaborer de meilleures politiques sociales, de lutter contre la corruption ou encore de prélever et d'allouer les fonds nécessaires au financement des activités de développement laisse à désirer. Il est par conséquent indispensable de continuer à lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes.

B. Garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle

10. Malgré ses abondantes ressources agricoles, l'Afrique demeure un continent importateur net de produits alimentaires. En 2011, la production de céréales en Afrique subsaharienne s'établissait à 1 361 kilogrammes par hectare de terre cultivée, en augmentation depuis 2000 où elle était de 1 131 kilogrammes par hectare. Si importante cette amélioration soit-elle, elle ne suffit pas à répondre à la demande croissante de produits alimentaires dans la sous-région.

11. L'Afrique subsaharienne n'atteindra pas l'objectif de réduire de moitié la proportion de population souffrant de la faim d'ici à 2015. Malgré de modestes progrès dans la réduction des taux de sous-alimentation ces dernières années, la prévalence de la sous-alimentation dans la région demeure la plus forte du monde. D'après le rapport de 2013 intitulé *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : les multiples dimensions de la sécurité alimentaire 2013*³, 222,7 millions de personnes (soit 24,8 % de la population totale) étaient sous-alimentées en Afrique subsaharienne pendant la période 2011-2013.

² Andy Sumner, *From deprivation to distribution: Is global poverty becoming a matter of national inequality?*, *IDS Working Paper*, Vol. 2012, n° 394 (Brighton, Royaume-Uni, Institute of Development Studies, juin 2012).

³ Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Programme alimentaire mondial, 2013.

12. La part de l'Afrique subsaharienne dans le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde est passée de 17 à 27 % entre 1990-1992 et 2010-2012, ce qui reflète la forte augmentation de sa part dans le nombre de pauvres à l'échelle mondiale. Le nombre absolu de personnes souffrant d'insécurité alimentaire dans la sous-région passera de 357 millions en 2012 à 411 millions en 2022, en dépit d'une baisse prévue de la proportion de cette population de 42 à 38 %⁴. Selon les prévisions, les difficultés liées à l'insécurité alimentaire en Afrique du Nord devraient demeurer relativement constantes pendant cette période.

13. La production alimentaire intérieure est restée relativement basse en raison de diverses difficultés, dont les plus importantes sont la faiblesse des politiques intérieures et des institutions, la distorsion des prix sur le marché intérieur et les subventions agricoles des pays développés, un appui international à l'agriculture insuffisant, un faible investissement dans la recherche-développement liée aux cultures vivrières de base, un faible taux d'exploitation des terres, une irrigation médiocre et un emploi insuffisant des engrais et des technologies agricoles modernes. La situation est amplifiée par les pertes dues aux mauvaises récoltes et les changements climatiques. Ces éléments aggravent le niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, notamment celles qui vivent dans les zones de cultures non irriguées ou sujettes à la sécheresse, comme la Corne de l'Afrique et la région du Sahel.

14. Il est donc impératif que la productivité agricole s'améliore de façon soutenue pour assurer le développement de l'Afrique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'économie et la structure de l'emploi sur le continent étant dominées par l'agriculture, la croissance de ce secteur permet plus efficacement de faire reculer la pauvreté que la croissance de tout autre secteur. Le secteur agricole a connu des avancées prometteuses, avec une croissance annuelle de 3,4 % entre 2001 et 2010. Ce taux dépassait celui de la croissance de la population africaine, qui était de 2,5 %. La population africaine devant cependant croître à un taux de 2,3 % par an pendant la prochaine décennie, la demande de produits agricoles continuera d'augmenter.

15. Pour remédier à cette situation, les secteurs public et privé devront faire des efforts pragmatiques et concertés visant à stimuler la productivité agricole, en particulier celle des petits exploitants. Des investissements sont nécessaires dans l'agriculture climatiquement rationnelle et le renforcement des capacités et de la résilience des agriculteurs face aux changements climatiques et aux chocs liés à la volatilité des prix des produits alimentaires. Un élargissement des systèmes de protection sociale permettra aussi de renforcer la résilience et les moyens de subsistance des ménages pauvres et vulnérables. Un engagement politique soutenu est indispensable pour accroître les investissements publics dans l'agriculture, conformément à la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique⁵, et pour attirer les investissements privés dans l'agriculture, améliorer la qualité et la quantité des services de vulgarisation agricole et garantir aux petits exploitants l'accès aux intrants, crédits et marchés indispensables.

⁴ Stacey Rosen et al., « International food security assessment, 2012-22 », Outlook n° GFA-23, (Washington, Service de recherche économique du Département de l'agriculture des États-Unis, juillet 2012).

⁵ A/58/626, annexe I, Assembly/AU/Decl. 7 (II).

16. Des partenariats public-privé à l'appui d'initiatives régionales telles que Grow Africa, la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, ont été lancés afin de renforcer la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et d'accroître l'investissement dans le secteur privé à l'appui dudit Programme. Certains pays mettent aussi au point des politiques visant à stimuler l'entrepreneuriat agricole auprès des femmes et des jeunes. Les politiques tenant compte de la valeur ajoutée de l'horticulture et du traitement et du conditionnement des produits alimentaires renforcent les économies rurales et améliorent les moyens de subsistance. Certains pays améliorent également l'approvisionnement en produits alimentaires en le rendant plus efficace et en adoptant les meilleures pratiques de gestion, ainsi qu'en cherchant à remédier aux importantes pertes de produits alimentaires causées par des conditions de stockage médiocres ou insuffisantes.

17. Les initiatives africaines visant à éliminer la pauvreté extrême et la faim et à exploiter l'environnement de façon durable sont de plus en plus fonction des modalités de gestion de l'accès aux terres, aux pêches et aux forêts dans les pays, à une époque où les investisseurs étrangers sont plus que jamais demandeurs de terres. Pour la majeure partie des pauvres du continent qui vivent en milieu rural, l'accès aux terres, aux pêches et aux forêts constitue un moyen important de s'approvisionner en produits alimentaires et de s'assurer un abri. Ainsi, les initiatives visant à améliorer la gouvernance foncière, telles que l'Initiative sur les politiques foncières, sont particulièrement bienvenues. Ces efforts sont complétés par des initiatives telles que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale⁶.

C. Créer des possibilités d'emploi productif

18. Les efforts visant à assortir la croissance africaine d'une amélioration des possibilités d'emploi productif et de travail décent se sont avérés prometteurs. En dépit des effets négatifs de la crise financière et économique mondiale, des mesures d'austérité dans la zone de l'euro et des troubles civils en Afrique du Nord, la région est parvenue à maintenir sa croissance, accroître l'emploi et augmenter la productivité. Le ratio emploi-population est demeuré élevé, notamment en Afrique subsaharienne où il est de 65,1 %.

19. De nombreux gouvernements africains ont choisi de se concentrer sur la création d'emplois, en instaurant des stratégies d'emploi comme les programmes de travaux publics. Selon les estimations, il faudra cependant créer de 7 à 10 millions de postes chaque année pour s'adapter au rythme de la croissance de la population sur le continent. En outre, l'économie informelle, l'emploi vulnérable et la pauvreté des travailleurs continuent de dominer le marché du travail.

20. D'après le rapport de 2013, intitulé *Tendances mondiales de l'emploi : Surmonter une nouvelle crise de l'emploi*⁷, 247 millions de travailleurs occupaient

⁶ Commission/Commission économique pour l'Afrique/Banque africaine de développement.

⁷ Genève, Bureau international du Travail, 2013.

des emplois vulnérables en Afrique subsaharienne en 2012, contre 185 millions en 2000 et 147 millions en 1991. Selon l'Organisation internationale du Travail, la majorité des travailleurs africains tombe dans la classe des quasi-pauvres (vivant avec 2 à 4 dollars par jour), des pauvres (vivant avec 1,25 à 2 dollars par jour) ou des extrêmement pauvres (vivant avec moins de 1,25 dollar par jour). Selon les estimations concernant l'Afrique du Nord, ces classes de travailleurs constituaient 39 % de la population active en 2011, la plus grande proportion (28 %) relevant de la classe des quasi-pauvres. En Afrique subsaharienne, ces classes de travailleurs représentaient 85,9 % de la population active, la plus grande proportion (41,7 %) étant extrêmement pauvre.

21. L'apparent clivage entre la forte croissance et la création d'emplois de qualité tient largement au rôle que jouent les secteurs de l'agriculture et des industries extractives dans le développement de l'économie africaine. Les passerelles entre ces secteurs primaires et les activités à valeur ajoutée du secteur manufacturier ont peu progressé. En conséquence, l'agriculture demeure la source principale d'emploi, tandis que les industries extractives, exigeant une forte intensité de capital, ne peuvent absorber qu'une quantité limitée de main-d'œuvre. La contribution du secteur des services à la croissance s'est accrue, bien que la productivité et les salaires demeurent faibles.

D. Éducation et santé

22. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique continue de demander avec insistance que l'on investisse judicieusement et durablement dans des politiques sociales qui donnent la priorité à l'amélioration des résultats obtenus dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement des compétences. Ces investissements permettront non seulement de mettre le niveau d'éducation et les aptitudes des travailleurs africains au service d'un accroissement global de la productivité, mais de s'assurer que la main-d'œuvre puisse suivre le rythme du changement structurel et de la mondialisation.

23. Bon nombre de pays africains sont parvenus avec succès à améliorer leurs systèmes d'éducation durant la décennie écoulée et, après avoir exclusivement concentré leurs efforts sur l'accès aux services éducatifs, s'emploient désormais à assurer un accès équitable à ces prestations et rehausser la qualité de l'enseignement. À cette fin, ils ont mis en œuvre une série de stratégies tels la suppression des frais de scolarité, l'octroi de subventions, la formation d'enseignants et la sensibilisation des parents aux avantages que procure l'éducation (notamment grâce à des informations mettant en évidence les liens qui existent entre l'éducation, l'augmentation des revenus et l'amélioration de la santé infantile et maternelle).

24. En 2011, le taux de scolarisation dans le primaire a été de 77 % en Afrique subsaharienne et de 97 % en Afrique du Nord. Cependant, en Afrique subsaharienne le nombre d'enfants non scolarisés a augmenté de 32 millions entre 2000 et 2011. Les efforts déployés en vue de scolariser tous les enfants ont abouti à des résultats très contrastés sur l'ensemble du continent. En 2010, les taux nets de scolarisation dans le primaire se situaient entre un minimum de 34,9 % (pour l'Érythrée) et un maximum de 98,7 % (pour le Rwanda). Les pays africains continuent de faire face à des difficultés en ce qui concerne l'achèvement du cycle d'études primaires. Bien

que l'Afrique soit la région qui ait démarré avec les plus lourds handicaps, le taux moyen d'achèvement du cycle d'études primaires y a fortement augmenté, passant de 54 % en 2000 à 71 % en 2010. Néanmoins, depuis cette date, les progrès ont été plus lents. Entre 2010 et 2015, on s'attend à ce que le taux moyen d'achèvement du cycle d'études primaires augmente chaque année à un rythme de 2,3 fois moins rapide que durant la décennie précédente.

25. La qualité de l'éducation, les écarts persistants entre le nombre de garçons et de filles scolarisés et les taux élevés d'abandon en cours d'études, sont des facteurs qui rendent encore plus difficile l'amélioration de l'éducation. Dans bon nombre de pays, les dépenses par enfant mesurées en pourcentage du PIB demeurent minimes et les ratios élèves-enseignants restent élevés. Sur les 38 pays africains pour lesquels on dispose de données, 13 ont des taux d'alphabétisation supérieurs à 90 %, et 15 des taux d'alphabétisation inférieurs à 75 %. Bien que les résultats obtenus en matière d'alphabétisation soient partiellement fonction des taux d'achèvement du cycle d'études primaires, nombreux sont les enfants qui terminent l'école primaire sans savoir lire ni effectuer des opérations de calcul élémentaires. Ces problèmes qui ont des répercussions sur les niveaux de l'enseignement secondaire et universitaire empêchent l'accès à un travail décent ainsi que l'amélioration de la productivité du travail.

26. Les progrès accomplis dans le domaine de la santé sont tout aussi encourageants. L'espérance de vie a augmenté de 5,5 ans entre 2000 et 2012, après avoir stagné de 1990 à 2000 en raison de l'épidémie de VIH/sida. Le taux de mortalité postinfantile a également baissé sur le continent. De 1990 à 2011, le taux de mortalité des moins de 5 ans a reculé en Afrique à un rythme de 2,2 % par an. Toutefois, les progrès ont été inégaux. Au cours de la période, la mortalité postinfantile a baissé de 60 % dans 11 pays, mais augmenté dans 12 autres pays. On constate des progrès (et des écarts) semblables en matière de mortalité infantile et de mortalité maternelle, certains pays ayant ciblé leurs mesures sanitaires sur l'amélioration des soins néonataux et prénataux et la vaccination des jeunes enfants afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces améliorations ont notamment été rendues possibles par d'importants investissements directs dans le système de santé, mais également par des programmes d'alimentation complémentaire et d'éducation. Plus précisément, l'amélioration de l'éducation des femmes a eu des incidences positives sur leur santé et celle de leurs enfants.

27. L'Afrique continue également d'enregistrer des progrès dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses. Dans son *Rapport mondial sur le paludisme de 2012*⁸, l'Organisation mondiale de la Santé relève que les pays du continent ont réussi à réduire d'un tiers le taux de mortalité due au paludisme au cours de la décennie écoulée alors qu'au niveau mondial ce taux n'a reculé que de 25 %. Ces avancées sont le résultat des efforts déployés par les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement dans le cadre du partenariat Faire reculer le paludisme et d'autres initiatives menées dans le domaine de la santé. Les pays où le paludisme est endémique ont pris des mesures drastiques pour réduire encore davantage ce taux. Le Nigéria qui, avec la République démocratique du Congo, compte pour plus de 40 % de la totalité des décès dus à la

⁸ Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012.

malaria dans le monde a constitué un fonds de réinvestissement de la recette pétrolière pour aider à financer les priorités sanitaires du pays.

E. Égalité entre les sexes

28. L'égalité entre les sexes reste au cœur des efforts déployés pour parvenir à la réalisation des objectifs sociaux, économiques et politiques de l'Afrique. Bon nombre d'inégalités, économiques ou autres, qui sévissent dans la région ont fondamentalement trait à l'inégalité des sexes, au manque d'autonomisation des femmes et à l'inégalité dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au crédit. La région africaine a fait des progrès importants sur la voie de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, en particulier en levant les obstacles à la participation des femmes à la vie économique et civique et en améliorant l'accès à l'éducation et aux services de santé. Il n'en reste pas moins que d'importants obstacles demeurent à l'accroissement de la participation des femmes au secteur structuré de l'économie.

29. De nombreux pays ont réussi avec succès à améliorer la proportion de filles et de femmes à tous les niveaux de l'enseignement, en particulier au primaire. Sur les 49 pays sur lesquels on dispose de données, la proportion de filles dans les écoles primaires a atteint ou dépassé la parité dans 17 pays, et 28 autres en sont très proches (avec des taux de 8 ou 9 filles scolarisées pour 10 garçons). Dans le secondaire et le supérieur, les progrès ont surtout été marqués en Afrique du Nord, l'indice de parité des sexes ayant respectivement augmenté de 22 à 43 points de pourcentage, entre 1990 et 2011, pour s'établir à 0,98 et 1,07. Dans certains pays, le taux de scolarisation des filles a dépassé celui des garçons.

30. Les progrès enregistrés dans le monde de l'enseignement n'ont pas toujours donné lieu à un meilleur accès au monde du travail. L'Organisation internationale du Travail a estimé qu'en 2012, en Afrique du Nord, le taux d'activité féminine (24,4 %) ne représentait qu'un tiers du taux d'activité masculine et que le taux de chômage des femmes était de 17,2 % alors qu'il était de 7,9 % chez les hommes. De plus, la proportion de femmes occupant un emploi salarié dans le secteur non agricole n'a pratiquement pas bougé depuis 1990. Sur tout le continent, les femmes occupent une proportion bien plus importante d'emplois précaires. En 2012, en Afrique du Nord, 61,2 % des femmes occupaient des emplois précaires alors que ce pourcentage n'était que de 35,5 % chez les hommes. En Afrique subsaharienne, ces pourcentages étaient respectivement de 84,9 % et 70,6 %.

31. Reconnaître la contribution décisive que les femmes apportent à la production alimentaire et au bien-être des familles est un facteur tout aussi important pour parvenir à l'égalité. Ainsi, le fait de ne pas protéger les droits des femmes et de ne pas réformer les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts peut contribuer à exacerber les inégalités et à aggraver la pauvreté. De même, les activités de soins non rémunérées représentent une part importante de l'activité des femmes en Afrique. L'adoption de politiques fiscales et de programmes sociaux qui tiennent compte des activités de soins accomplies par les femmes et les compensent en conséquence peut contribuer à remédier aux inégalités. La fourniture de services de santé publics permettrait aussi aux femmes de disposer de davantage de temps pour poursuivre leur éducation et trouver un emploi salarié.

32. En matière de pouvoir décisionnel, la proportion de femmes parlementaires en Afrique du Nord est passée de 3 % en 2000 à 17,6 % en 2013, et de 13 % à 21 % en Afrique subsaharienne. L'introduction de quotas, qu'ils soient contraignants ou volontaires, a grandement contribué à ces améliorations.

III. Possibilités d'atteindre les objectifs de développement social de l'Afrique

33. Afin d'atteindre leurs objectifs de développement social, les pays d'Afrique doivent tirer parti de la convergence de plusieurs facteurs porteurs : une croissance forte, une amélioration des conditions macroéconomiques, une accélération des rapatriements de salaires, une augmentation des investissements directs étrangers, une forte proportion de jeunes, un taux d'éducation en progression, une urbanisation rapide, des investissements importants dans des projets d'infrastructure critiques et un accès renforcé aux technologies de l'information et des communications. Combinés à des partenariats nouveaux ou existants et à des moyens novateurs de mobiliser des ressources, ces facteurs peuvent permettre d'accélérer la transformation économique et l'amélioration du niveau de vie des pays.

A. Croissance élevée et partagée et transformation structurelle

34. Le taux de croissance moyen des économies africaines en 2013 a été estimé à 5 % et devrait être de 5,3 % en 2014⁹. Avec près d'un tiers des pays d'Afrique subsaharienne enregistrant un taux de croissance supérieur à 6 % par an, il s'agit de la région du monde qui connaît la croissance la plus rapide, derrière l'Asie. Néanmoins, malgré les taux affichés, la croissance économique ne suffira pas à diviser par deux la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour en 2015. Actuellement, l'élasticité-croissance de la pauvreté en Afrique est estimée à environ -0,7 alors qu'elle est de -2,0 dans le reste du monde en développement (hormis la Chine)¹⁰. La Commission économique pour l'Afrique estime que le continent a besoin d'un taux de croissance moyen d'au moins 7 % par an pour réduire de moitié le taux de pauvreté de 1990 d'ici à 2015.

35. Pour réduire la pauvreté à un rythme beaucoup plus élevé et atteindre leurs objectifs de développement social, les pays d'Afrique ont non seulement besoin de maintenir leurs taux de croissance à un niveau élevé, mais aussi d'adopter des politiques de transformation sociale et économique propres à ouvrir la voie à un changement structurel et veiller à ce que la croissance soit partagée, équitable et durable. Ce processus de transformation structurelle suppose de modifier en permanence la structure de l'économie de manière à permettre la diversification industrielle, l'innovation et le perfectionnement technologiques et l'éclosion de nouvelles activités économiques.

⁹ Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique pour l'Afrique, *Perspectives économiques en Afrique 2013 : transformation structurelle et ressources naturelles en Afrique* (Paris, 27 mai 2013).

¹⁰ Luc Christiaensen, Punam Chuhan-Pole et Aly Sanoh, « Africa's growth, poverty and inequality nexus: fostering shared prosperity » (Banque mondiale, 2013), polycopie.

36. Afin que la transformation structurelle ait des effets positifs sur la création de richesse et la réduction de la pauvreté et des inégalités, la vitesse à laquelle elle se produit est tout aussi importante que la manière dont ses fruits sont distribués au sein de la société. La recherche d'une croissance économique plus élevée par l'introduction de changements structurels ne devrait pas se faire au détriment de l'équité sociale et de la justice. Ces changements devraient s'accompagner de la promotion du plein emploi productif et du travail décent pour tous, et aboutir à une élévation du niveau des revenus et permettre l'absorption de la croissance démographique.

37. Afin de procéder aux changements sociaux et économiques, les pays africains peuvent se concentrer sur un certain nombre de domaines stratégiques qui ont tous trait à la promotion du développement économique partagé et à la formation du capital humain.

38. En premier lieu, la politique de développement rural est la clef d'un changement social et économique positif en Afrique. Promouvoir la prospérité des petites exploitations agricoles, des petites et moyennes entreprises et des coopératives fait partie intégrante de cette stratégie. Les pays devraient aussi privilégier le développement des infrastructures en mettant l'accent sur la construction de routes, de systèmes d'irrigation et de réseaux électriques. Cela permettra d'acheminer les produits agricoles vers les marchés et d'améliorer l'économie rurale non agricole. Le déclin de l'agriculture de subsistance qui en résultera aura non seulement pour effet d'augmenter le nombre de travailleurs pouvant être embauchés dans les secteurs non agricoles, mais aussi de dissuader les couples de faire de nombreux enfants. Des ressources budgétaires devraient également être consacrées à l'extension des services d'éducation et de santé (y compris en matière de santé procréative) dans les régions rurales. Ces investissements permettront aux personnes de passer plus facilement d'une agriculture de subsistance au marché du travail officiel.

39. En deuxième lieu, les pays devraient vigoureusement promouvoir la diversification économique, les nouveaux services et les capacités technologiques. Compte tenu du rôle moteur que les matières premières jouent dans la croissance de l'Afrique, il est de plus en plus nécessaire pour les pays du continent de mieux tirer parti de leurs vastes ressources naturelles et de privilégier une industrialisation fondée sur ces matières premières, en particulier dans les industries de main-d'œuvre. Il leur sera ainsi possible de diversifier leurs économies, de créer de la valeur ajoutée et de renforcer les entraînements en aval et en amont. Les politiques de développement industriel peuvent cibler certains pans de l'industrie manufacturière légère qui s'extraderont des principales économies émergentes à mesure que ces pays s'élèveront dans la chaîne de valeur mondiale et que le coût du travail augmentera.

40. En troisième lieu, des efforts devraient continuer d'être faits pour attirer les investissements du secteur privé et les investissements étrangers directs. Tout en continuant d'investir dans le développement des ressources humaines et l'amélioration de la gouvernance macroéconomique, les pays d'Afrique devraient être en mesure d'opérer la transition vers des secteurs à forte intensité de savoir et d'accroître la taille de leur marché intérieur.

41. En quatrième lieu, il est important que les pays connaissant une croissance faible ou modérée accélèrent leurs taux de croissance économique. La marge de

manœuvre budgétaire que leur accordera un taux de croissance économique élevé permettra aux pays de renforcer leurs investissements dans l'agriculture, la santé et l'éducation, le développement des compétences et la fourniture de services publics et d'une protection sociale de qualité.

42. En cinquième lieu, les pays devront également élaborer et appliquer des politiques démographiques et sanitaires conformes à la Déclaration de Maputo sur le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes¹¹, assurer l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative et préserver les droits procréatifs.

B. Industrialisation fondée sur les matières premières, emplois et développement social

43. L'exploitation des ressources naturelles en Afrique a, de nombreuses années durant, attiré des investissements étrangers directs dans des secteurs enclavés à forte intensité de capital sans que cela provoque une transformation structurelle. Cela n'ayant eu que des bénéfices minimes pour les pays en termes de valeur ajoutée, c'est dans les pays qui sont en mesure d'ajouter de la valeur aux produits de base exportés par le continent que des emplois ont été créés. En outre, une part exagérément vaste des revenus générés par les industries d'extraction est rapatriée en dehors du continent. Malgré ces problèmes, on veut croire que les bonnes perspectives de croissance de l'économie africaine pour l'après-2000 permettront à la région de transformer en profondeur son économie, d'améliorer les vies de ses habitants et, ce faisant, de réduire sa marginalisation au sein de l'économie mondiale.

44. Comme les participants à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, tenue à Abidjan les 25 et 26 mars 2013, l'ont souligné : l'industrialisation fondée sur les produits de base est devenue un impératif pour le développement de l'Afrique. La croissance qui est générée par l'ajout de valeur aux produits de base renforce les entraînements en aval et en amont au sein de l'économie des pays, génère des revenus et ouvre la voie à la création d'emplois meilleurs en plus grand nombre. Elle contribue aussi à la diversification des exportations et du socle de connaissances et de compétences techniques des économies locales et sous-régionales. De plus, elle réduit l'exposition des économies africaines à la fluctuation des prix des matières premières sur les marchés mondiaux et à l'instabilité économique qui en résulte.

45. De même, les pays pauvres en ressources devraient chercher à modifier la structure de leurs économies en se lançant dans des activités économiques novatrices qui ne nécessitent pas de ressources ainsi que dans la prestation de services liés à des chaînes de valeur mondiales, en encourageant notamment l'implantation sur leur territoire d'entreprises étrangères se spécialisant dans les industries légères. Selon les estimations, 85 à 100 millions d'emplois à forte intensité de main-d'œuvre devraient être perdus par l'économie chinoise au cours de

¹¹ [A/58/626](#), annexe I, Assembly/AU/Decl.6 (II).

la prochaine décennie, en raison de la disparition probable de l'avantage concurrentiel que détient la Chine par rapport aux pays à revenu élevé et à certains pays à revenu intermédiaire élevé. L'exode des industries de fabrication à forte intensité de main-d'œuvre qui a déjà commencé devrait s'accélérer au cours des 10 prochaines années. Ce mouvement fournit aux pays d'Afrique où les salaires sont bas et la main-d'œuvre abondante de nouvelles possibilités de mettre en place des stratégies et des politiques de développement économique à même d'attirer des emplois sur leur sol. Ces stratégies devraient viser en priorité à faciliter le développement de nouvelles industries qui soient stables et capables d'améliorer la dynamique des avantages comparatifs propres à l'économie locale.

46. Les pays développés devraient compléter, par des interventions adaptées, les efforts que déploie l'Afrique. En particulier, les accords commerciaux passés avec les pays développés qui prévoient des exemptions de droits et un accès non contingenté aux marchés devraient permettre aux pays africains d'exporter des produits à valeur élevée sans devoir faire face à des tarifs prohibitifs. De leur côté, les pays africains devraient s'attaquer aux problèmes d'infrastructure et des goulets d'étranglement, développer le savoir-faire et les capacités techniques locaux et renforcer les capacités institutionnelles et productives qui leur permettent de tirer parti des diverses préférences commerciales qui leur sont accordées. L'achèvement réussi du Cycle de négociations commerciales de Doha permettra d'offrir aux pays africains un accès encore plus large aux marchés et, ainsi, d'accroître la contribution du commerce à la création d'emplois et à l'élimination de la pauvreté.

C. Mettre à profit un éventuel dividende démographique pour hâter le développement social

47. Si, avec une moyenne de 2,5 %, l'Afrique conserve le taux d'accroissement annuel de la population le plus élevé au monde, la baisse de la fécondité entraîne toute une série de changements démographiques sur l'ensemble du continent, notamment une modification de la structure par âge qui se traduit par une augmentation sans précédent du nombre de jeunes. Selon les estimations de l'ONU, 34,6 % des 1,03 milliard de personnes vivant sur le continent auraient entre 15 et 34 ans. Cette explosion du nombre de jeunes offre aux pays d'Afrique une occasion unique de bénéficier d'un dividende démographique : c'est pour eux le moment ou jamais de mettre à profit les possibilités qu'offre l'évolution de la pyramide des âges pour hâter la croissance économique et le développement social. Ce dividende peut consister en des progrès économiques, une augmentation des capacités de la main-d'œuvre, des avancées en matière d'éducation et de santé, des familles en meilleure santé et un meilleur développement cognitif des jeunes enfants.

48. Cependant, un dividende démographique ne se produira pas de lui-même, aussi les gouvernements africains doivent-ils s'engager à poursuivre et à accroître les investissements publics propices à une transformation structurelle et s'attacher tout particulièrement à renforcer la capacité de production de la jeunesse. Leurs politiques devraient tendre à offrir un enseignement et des services de santé de grande qualité, à développer les compétences, à réduire la mortalité maternelle, infantile et postinfantile et à promouvoir l'éducation préscolaire. Il faudrait également des interventions stratégiques destinées à encourager l'esprit d'entreprise et le travail indépendant chez les jeunes et à mieux adapter l'enseignement au marché du travail. Plus concrètement, il faut que les jeunes entrepreneurs d'Afrique

puissent obtenir les financements nécessaires à la création de micro, de petites et de moyennes entreprises. Les stratégies d'ouverture financière se révéleront donc déterminantes. Les technologies de l'information et des communications et les médias sociaux peuvent également jouer un rôle décisif à cet égard. Non seulement les initiatives entrepreneuriales des jeunes créent des emplois et contribuent à améliorer les moyens d'existence, mais elles favorisent également la cohésion et l'intégration sociales et permettent aux groupes sociaux défavorisés de se prendre en charge.

D. Urbanisation rapide

49. La réalisation des objectifs sociaux du NEPAD et de la croissance économique en Afrique est intimement liée à la transformation rapide de son paysage urbain. Selon les prévisions, l'Afrique devrait connaître, dans les décennies à venir, une urbanisation plus rapide que les autres régions du monde. Le nombre de citoyens devrait ainsi atteindre 48 % de la population du continent en 2030, et 58 % en 2050. L'augmentation de la population urbaine, qui s'accompagne d'une montée de la classe moyenne, multiplie les possibilités de faire de l'urbanisation l'un des moteurs de la transformation des économies et de l'amélioration du niveau de vie. On sait que les villes, en permettant la concentration des infrastructures et des activités économiques et en contribuant à la prestation de services plus efficaces du fait des économies d'échelle et des avantages économiques liés à l'agglomération, profitent au secteur tertiaire et augmentent les perspectives économiques.

50. Les villes génèrent déjà près de 55 % du PIB de l'Afrique. Les classes moyennes urbaines, qui sont toujours plus nombreuses et bénéficient d'un revenu par habitant plus élevé, sont susceptibles d'entraîner l'essor de l'industrie manufacturière légère, avide de main-d'œuvre, et du secteur tertiaire. Selon certaines estimations, le marché des biens de consommation devrait compter 200 millions de nouveaux consommateurs en Afrique à l'horizon 2015¹². Non seulement la croissance urbaine augmente la contribution de la consommation urbaine au PIB, mais elle favorise également les interactions au sein d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée qui participe au partage des connaissances et à la mise en commun des innovations. L'urbanisation rapide s'accompagne également d'une hausse de la demande pour ce qui est de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'électricité, des denrées alimentaires, des terres, de l'éducation et des services de santé. Si cela pèse sur le budget des administrations locales, cette demande peut également être génératrice d'emplois car elle requiert la création de nouvelles entreprises et l'augmentation de la capacité d'exécution et de production des entreprises existantes. Les progrès réalisés en matière d'urbanisme et de gestion urbaine permettent également de tenter d'apporter une solution aux problèmes des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et de la multiplication des bidonvilles.

¹² Voir http://www.mckinsey.com/insights/economic_studies/africas_path_to_growth_sector_by_sector.

E. Moteurs du développement social : progrès accomplis

1. Mettre en place des infrastructures pour améliorer les moyens d'existence

51. Les pays d'Afrique continuent d'accorder la priorité aux investissements visant à remédier à l'insuffisance des infrastructures dans les domaines du transport routier régional et continental, de l'énergie, des technologies de l'information et des communications, et de l'eau et de l'assainissement. Tant qu'elle manquera considérablement d'infrastructures, l'Afrique ne pourra espérer une croissance saine qui profite à tous. Selon la Banque africaine de développement, le caractère inadapté des infrastructures ralentit chaque année la croissance du continent d'au moins 2 % et réduit la productivité du secteur privé de 40 %, ce qui se traduit, dans le PIB, par un manque à gagner de 40 milliards de dollars des États-Unis. Il est donc capital d'investir chaque année 93 milliards de dollars dans les infrastructures, comme l'a préconisé le Programme de développement des infrastructures en Afrique. La mise en place d'infrastructures contribuera au développement social de l'Afrique en facilitant les échanges commerciaux et en renforçant l'intégration régionale, facteurs de croissance.

52. Les instruments de financement destinés à la mise en place d'infrastructures, comme le projet de Fonds50 pour l'Afrique conçu par la Banque africaine de développement, offrent une solution de taille pour que l'Afrique remédie à ses problèmes d'infrastructures en mobilisant ses propres ressources. De même, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD examine actuellement la possibilité de mettre sur pied un cadre stratégique visant à renforcer les infrastructures et à en construire de nouvelles dans tous les secteurs du développement économique, ce qui contribuera à accélérer la transformation structurelle et la création d'emplois. On voit également apparaître de nouvelles initiatives, comme le plan de 7 milliards de dollars lancé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, Power Africa, qui permettra non seulement de doubler le nombre de foyers raccordés à l'électricité en Afrique subsaharienne, mais aussi d'encourager les actions régionales visant à parvenir à l'accès universel à l'électricité d'ici à 2030, à attirer de nouveaux investissements, à nourrir la croissance et à créer des emplois. Si l'APD versée par les puissances économiques du Groupe des Huit, l'Union européenne, le Japon, la Chine, l'Inde et d'autres grandes économies émergentes contribue également à améliorer les infrastructures en Afrique, l'ampleur des difficultés auxquelles se heurte le continent en la matière et son manque cruel de moyens exigent, de la part des gouvernements africains, des efforts concertés et soutenus entrepris en partenariat avec le secteur privé, les communautés et organisations économiques régionales et les partenaires de développement.

2. Réformes macroéconomiques

53. Les pays d'Afrique continuent de progresser vers une meilleure gouvernance économique, ce qui contribue à réduire le coût de l'activité économique sur le continent. Cette situation leur a également permis de consolider leur situation financière et de disposer de plus de latitude dans l'élaboration de leurs politiques. Outre qu'elle crée des conditions plus favorables aux investissements, l'amélioration de la gouvernance macroéconomique offre également aux pays

d'Afrique une meilleure protection contre la volatilité des prix des matières premières.

54. Cependant, parallèlement à cette évolution positive, il convient de s'attacher tout particulièrement à instaurer des systèmes forts visant à garantir les principes de transparence et de responsabilité dans la gestion des industries extractives et des transactions foncières, ainsi que des systèmes financiers solides et dûment réglementés. Les pays riches en ressources seront ainsi plus à même de percevoir des recettes des entreprises multinationales. Ces mesures aideront à combattre la corruption, à juguler les flux illicites de ressources et à garantir une répartition équitable des profits tirés de l'exploitation des ressources naturelles.

3. Paix et sécurité

55. Il est indispensable de maintenir la paix et la sécurité si l'on veut avancer vers la prospérité économique et sociale et le développement durable de l'Afrique, dont les aspirations en la matière ont été mises à mal pendant plusieurs décennies du fait de conflits nationaux et sous-régionaux. En dépit des revers qui ont contrarié la volonté de développement des populations de la région des Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique, de la République centrafricaine, de la Guinée-Bissau et du Mali, il y a de moins en moins de conflits majeurs. La plupart des pays d'Afrique connaissent aujourd'hui une période de stabilité indispensable à la réalisation du développement social et à la création d'emplois durables pour tous.

56. Cette stabilité a renforcé la confiance des investisseurs, comme le prouvent les flux importants d'investissement direct étranger dans les secteurs des industries extractives et de l'agriculture. En 2012, les flux à destination de l'Afrique ont augmenté de 5 % pour atteindre 50 milliards de dollars, ce, malgré la baisse de 18 % enregistrée au niveau mondial. Outre qu'elle sauve des vies et réduit l'exode des compétences, la stabilité politique prévient l'interruption de l'activité économique et la destruction d'infrastructures d'importance cruciale, comme les routes, les écoles et les hôpitaux, causées par les conflits. La stabilité a également favorisé la participation de l'ensemble des citoyens au développement national. Les progrès accomplis sur le chemin de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone ont permis à davantage de personnes de se consacrer à des activités économiques et sociales qui contribuent à améliorer leurs conditions de vie.

4. Réformes démocratiques

57. La plupart des pays d'Afrique sont aujourd'hui dirigés par un gouvernement élu démocratiquement. En 2011 et 2012, plus de 50 élections présidentielles et législatives ont eu lieu sur le continent, ce qui prouve que la démocratie y prend racine. Cependant, les réformes démocratiques n'auront des retombées positives sur le quotidien des populations que si elles mènent à une obligation accrue de rendre des comptes et à l'amélioration de la prestation de services, notamment dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de l'électricité, du logement, de l'éducation et de la santé.

58. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) continue de s'élargir en vue de favoriser les pratiques de bonne gouvernance et de promouvoir la paix, la stabilité, le développement socioéconomique et l'intégration régionale. À ce jour, 33 États y ont adhéré librement et une première évaluation a été menée à bien dans 17 d'entre eux, qui ont fait l'objet d'un examen conduit par la plus haute instance du

Mécanisme, le Forum du MAEP, qui se compose des chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union africaine participants. Il est important de faire en sorte qu'une évaluation par les pairs soit réalisée au plus haut niveau pour assurer la continuité des engagements politiques en faveur des objectifs du NEPAD.

59. Entre autres réalisations majeures, le Mécanisme a permis d'ouvrir l'espace politique aux citoyens, à la société civile et aux partenaires de développement afin qu'ils participent aux débats d'orientation. Il a favorisé un dialogue participatif libre et ouvert à tous sur les mécanismes de développement mis en place par les autorités nationales. Il a contribué à promouvoir la bonne gouvernance, ainsi que le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans le sens des engagements pris, à l'origine d'améliorations sensibles dans la prestation de services d'utilité collective dans certains pays, notamment dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité. Le Mécanisme a également permis la création d'un cadre consacré à la transmission du savoir entre pairs à l'échelle du continent et au partage des expériences et des bonnes pratiques, et donné aux responsables politiques et aux citoyens la possibilité de réaffirmer leurs responsabilités mutuelles.

IV. Financement du développement social et d'un partenariat mondial renouvelé en faveur du développement de l'Afrique

60. Les outils à disposition pour financer le développement social et économique de l'Afrique sont de plus en plus nombreux et variés depuis quelques années. Encouragés par les efforts déployés pour mobiliser davantage de ressources intérieures, les investissements dans l'infrastructure, l'agriculture, l'éducation et la santé continuent d'attirer les financements sous la forme de fonds souverains, d'investissements directs étrangers, de capitaux privés ainsi que d'émissions d'obligations. Ces entrées de capitaux sont complétées par les flux de plus en plus soutenus en provenance des économies émergentes.

A. Mobilisation des ressources intérieures en faveur du développement social

61. Les perspectives d'une croissance équitable et durable et de l'instauration de meilleures conditions de vie à travers l'Afrique reposent plus que jamais sur la capacité des pays africains de financer eux-mêmes leur développement. D'après les éléments d'information donnés dans *Perspectives économiques en Afrique 2013*, les recettes fiscales en Afrique ont atteint 513 milliards de dollars des États-Unis en 2011, soit 26,8 % du PIB de la région. Les États d'Afrique devraient également tirer plus de 30 milliards de recettes par an des industries extractives de ressources naturelles durant les 20 prochaines années. Ils parviennent aussi à lever de précieux fonds en émettant des obligations sur les marchés internationaux de capitaux. En 2013, les obligations garanties émises ont atteint le montant record de 8 milliards de dollars des États-Unis, contre 1 milliard de dollars il y a seulement une décennie. Contrairement à d'autres sources de la dette commerciale, les obligations garanties offrent plus de souplesse aux gouvernements pour décider de l'affectation des ressources, y compris dans les secteurs sociaux.

62. Ajoutés à d'autres ressources comme les transferts de fonds et les fonds de pension, ces fonds d'origine locale peuvent transformer la trajectoire de croissance du continent et contribuer au progrès social et économique. Encore mieux, ils donnent aux pays africains l'occasion historique de recentrer le dialogue sur les stratégies autofinancées de développement pour tous, plutôt que sur la question de l'aide. La mobilisation des ressources intérieures en vue de la réalisation des objectifs de l'Afrique en matière de développement social est le moyen le plus sûr de garantir que les priorités de développement soient bien celles du continent. Gage de durabilité, la mobilisation des ressources intérieures ménage aussi un espace politique au sein duquel les citoyens peuvent considérer les priorités de développement comme les leurs et demander des comptes aux gouvernements. De fait, un nombre croissant de donateurs met l'accent sur la nécessité de compléter l'aide par des ressources intérieures.

63. Toutefois, il ne suffit pas que des ressources intérieures soient disponibles pour garantir que les grands objectifs et grandes cibles de développement social à l'échelle mondiale et nationale seront atteints dans un pays donné. Les ressources doivent être allouées aux secteurs qui permettent d'obtenir les résultats voulus en matière de développement social. Des politiques de redistribution progressive doivent aussi être adoptées, y compris en ce qui concerne la fourniture d'une protection sociale de base et une certaine forme de garantie de l'emploi. En outre, pour disposer de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire afin d'assurer la viabilité à long terme des dépenses sociales, les gouvernements doivent renforcer les institutions qui sont chargées de percevoir les impôts, les loyers et d'autres formes de revenus. De même, il faudra redoubler d'efforts pour que les gouvernements soient comptables devant tous les citoyens, en particulier pour ce qui est de la distribution des bénéfices de la croissance.

64. Alors que l'accroissement des économies africaines se poursuit, il semble que la majorité des habitants ne profite pas de l'essor du secteur des ressources naturelles, en partie en raison des sorties de capitaux illicites, des fraudes fiscales, des transferts financiers et des accords d'exploitation minière conclus en secret. Selon la Banque africaine de développement et Global Financial Integrity, le montant estimatif des flux financiers illicites est passé de 597 à 1 400 milliards de dollars entre 1980 et 2009, soit plus que le montant de l'APD sur la même période. Chaque année, les sorties de capitaux illicites représentent environ 50 milliards de dollars.

65. Les pays africains continuent de perdre des milliards de dollars de recettes potentielles à cause de la sous-évaluation des ressources minérales ainsi que des transactions effectuées par les entreprises multinationales entre leurs filiales pour déplacer artificiellement les bénéfices vers des juridictions à faible imposition. Ces sorties de ressources entravent les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement social en Afrique, y compris ceux du Millénaire, dans la mesure où elles se soldent par un manque à gagner au niveau des investissements publics dans les programmes de développement social. Les sorties illicites de capitaux augmentent également les risques et sont facteurs d'incertitude dans l'économie nationale, en décourageant par là même les investissements directs étrangers qui pourraient pourtant faire la différence.

66. Dans une décision bienvenue, le Groupe des huit pays les plus industrialisés est convenu lors du sommet de Lough Erne de 2013 d'améliorer la transparence des

paiements en ce qui concerne les industries extractives et d'aider les pays en développement à collecter les impôts qui leur sont dus. Entre autres mesures, il est proposé de s'assurer que les multinationales fassent leurs déclarations aux autorités fiscales des juridictions dans lesquelles ils font leurs profits et paient les impôts qu'ils doivent à travers le monde. Il faut s'attaquer aux nombreux problèmes d'évasion et de fraude fiscales par les multinationales pour que les pays disposent de davantage de ressources intérieures afin de financer leurs budgets et d'investir dans les secteurs clefs.

B. Promouvoir le développement social grâce aux transferts de fonds

67. La réalisation des objectifs de développement social de l'Afrique a été entravée par la perte de main-d'œuvre qualifiée dans différents domaines, comme la santé, l'éducation et les sciences. Cependant, malgré les effets négatifs de la fuite des cerveaux, de nombreux pays ont commencé à se rendre compte de l'immense potentiel que représentent les larges diasporas pour transformer leurs économies et améliorer le niveau de vie, et ce dans une large mesure, parce que les transferts de fonds des migrants sont devenus une ressource importante sur laquelle les gouvernements peuvent compter pour financer le développement social et économique.

68. Les transferts de fonds sont désormais la source la plus importante de capitaux étrangers sur le continent, dépassant l'APD et les investissements directs étrangers. Dans *Perspectives économiques en Afrique 2013*, il est noté que les transferts de fonds vers l'Afrique ont atteint 60,4 milliards de dollars en 2012. La même année, les investissements directs étrangers à destination de l'Afrique étaient de 49,7 milliards de dollars et le montant de l'APD pour tous les donateurs était de 56,1 milliards de dollars, dont 28,9 milliards de dollars provenant du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE). Cette tendance devrait se confirmer dans un avenir proche. Le montant des transferts de fonds est sans doute sous-estimé faute de données concernant ces opérations dans plusieurs pays. Les migrants envoient souvent de l'argent par des canaux informels.

69. Les envois d'argent des migrants sont mis à profit par les ménages pour améliorer le quotidien, renforcer la productivité de leurs petites exploitations agricoles et assurer la santé ou l'éducation de leurs membres. En plus d'augmenter les revenus des ménages bénéficiaires, ces transferts de fonds soutiennent la demande globale et permettent de financer les investissements dans les infrastructures et d'autres secteurs. Ils contribuent par là même à la création d'emplois et à l'augmentation des salaires locaux. Toutefois, pour tirer pleinement parti de leurs vertus potentielles pour le développement, il faut que des politiques appropriées soient en place afin de limiter les frais d'envoi et d'aiguiller une partie des fonds vers le secteur productif. Des politiques novatrices, comme l'émission d'obligations de la diaspora et la titrisation des futurs transferts, doivent être mises en œuvre.

70. L'importance des transferts de fonds pour le développement de l'Afrique a été reconnue au plus haut niveau politique. En 2012, en partenariat avec la Commission européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et

l'Organisation internationale pour les migrations, la Commission de l'Union africaine a créé l'Institut africain pour les versements, qui a pour rôle d'aider les pays à formuler des stratégies qui leur permettent de tirer au mieux parti des transferts de fonds pour promouvoir le développement.

71. Le coût élevé des envois de fonds par voie officielle reste un des principaux problèmes, en particulier en Afrique. Les frais d'envoi d'argent vers les pays d'Afrique subsaharienne restent les plus élevés parmi les régions en développement et c'est un problème qui doit être réglé. Les pays d'origine ont reconnu qu'il était indispensable de réduire ces frais d'envoi prohibitifs. En 2009, le G8 s'est engagé à réduire le coût moyen des transferts de fonds de 10 % à 5 % d'ici à 2014. En 2010, le Groupe des Vingt (G20) s'est également engagé à abaisser considérablement les frais d'envoi, et a mis en place un programme en faveur des transferts de fonds. Des initiatives similaires doivent aussi être prises en Afrique afin de réduire le coût des transferts transfrontaliers au sein de la région.

C. Appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique

72. Le soutien de la communauté internationale en faveur des priorités de développement économique et social de l'Afrique joue toujours un rôle central dans de nombreux pays africains. Les ressources mobilisées dans le cadre de l'APD, des transferts de fonds, des IDE, de l'initiative Aide pour le commerce, et de l'annulation et de la restructuration de la dette permettent à de nombreux pays pauvres du continent de compenser leur manque de recettes fiscales. Ces sources de financement contribuent à la création d'emplois, à l'accroissement des revenus et à la réduction de la pauvreté. Conjugués à l'augmentation des revenus provenant des exportations de matières premières et à une assiette fiscale de plus en plus large, ces développements ont permis aux gouvernements d'allouer davantage de fonds au renforcement des infrastructures, à l'offre de services essentiels et d'une protection sociale et au lancement d'autres politiques de transformation.

73. Si le dynamisme économique du continent continue d'attirer les IDE, en particulier en provenance des économies émergentes, tous les pays d'Afrique ne bénéficient pas d'une part significative du montant estimatif de 54 milliards de dollars par an qui devrait s'écouler vers le continent d'ici à 2015. Plus de 50 % du montant total des flux extérieurs en direction du continent est destiné à seulement cinq pays riches en ressources : le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et la République démocratique du Congo.

74. Conséquence directe de ce caractère asymétrique des flux d'investissements étrangers, près de la moitié des pays africains continuent de dépendre de l'aide pour financer leurs besoins de développement. Les bailleurs de fonds traditionnels de l'Afrique doivent donc honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide ainsi qu'annuler ou restructurer la dette des pays pauvres très endettés, en particulier pour les pays à haut risque de surendettement. Une attention particulière devrait également être accordée aux besoins de développement spécifiques des pays sortant d'un conflit. Ces pays sont en mauvaise voie et sont ceux qui restent le plus à la traîne du point de vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les partenaires de développement de l'Afrique doivent également

veiller à la cohérence des politiques pour appuyer les priorités de développement du continent.

75. En 2012, l'aide bilatérale à l'Afrique du CAD-OCDE a chuté de 9,9 % pour atteindre 28,9 milliards de dollars, après un pic notable de l'aide à destination de certains pays d'Afrique du Nord au lendemain de la crise sociopolitique de 2011. De même, un montant de 26,2 milliards de dollars a été débloqué au titre de l'aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne en 2012, soit une baisse de 7,9 % en termes réels par rapport à 2011. L'incertitude économique persistante et la crise de la dette dans la zone euro ont conduit de nombreux gouvernements à prendre des mesures d'austérité et à réduire leurs budgets d'aide. Toutefois, neuf pays membres du CAD sont parvenus à accroître le montant de leur aide aux pays en développement en 2012. Les statistiques récentes concernant l'aide révèlent par ailleurs une augmentation du montant de l'aide en faveur des pays à revenu intermédiaire au détriment des pays les plus pauvres.

76. L'intérêt croissant de l'Afrique pour le monde du Sud émergent a également un impact positif sur la transformation sociale et économique du continent. Les partenaires de l'Afrique originaires des grands marchés émergents continuent ainsi de stimuler le commerce avec la région ainsi que d'investir des milliards de dollars dans les secteurs des ressources naturelles et de renforcer les infrastructures à grande échelle. Cette coopération Sud-Sud ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud, mais elle vient la compléter, à l'appui des priorités de développement de l'Afrique. Des initiatives telles que le Partenariat euro-méditerranéen avec les pays du Maghreb attirent aussi des IDE supplémentaires, en stimulant la croissance et la création d'emplois.

77. Cependant, l'augmentation de l'investissement étranger s'accompagne de nouveaux défis. Dans certains cas, l'ouverture de secteurs clés tels que les télécommunications, les services bancaires et le commerce de détail en l'absence de réglementation et garanties adéquates s'est soldée par la destruction des industries et des emplois locaux. Les pays doivent donc rechercher un équilibre délicat.

V. Conclusion et recommandations

78. À la lumière des progrès accomplis à ce jour, des défis qu'il reste encore à relever et des nouvelles possibilités, les choix politiques que feront les dirigeants africains détermineront largement la vitesse à laquelle leurs pays atteindront les objectifs de développement fixés à l'échelle régionale et mondiale. Il existe des possibilités aux niveaux national, sous-régional et continental d'améliorer considérablement les conditions de vie tout en veillant à ce que la croissance de l'Afrique soit équitable, inclusive et durable. À cet égard, la Commission souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

- **Les pays devraient rallier davantage de soutien politique ainsi qu'accroître leur engagement financier pour permettre le développement et l'épanouissement de citoyens éduqués, en bonne santé et qualifiés, qui soient à même de conduire un programme de développement économique et social inclusif, équitable et durable;**
- **Le soutien des secteurs public et privé à l'agriculture devrait être renforcé afin de réduire la pauvreté, de créer des emplois et d'améliorer la sécurité**

alimentaire et la nutrition. Pour libérer le potentiel de l'agriculture paysanne et de l'économie rurale non agricole, il faudra améliorer l'accès à l'infrastructure rurale, à l'irrigation, aux intrants agricoles et au crédit;

- Pour créer de la richesse et de l'emploi ainsi que pour réduire la pauvreté, il faut énergiquement rechercher et mettre en œuvre des politiques intelligentes et pragmatiques qui permettent d'accélérer l'industrialisation fondée sur les ressources et la transformation structurelle de l'économie. De telles politiques devraient promouvoir la diversification en des produits agricoles, miniers ou ligneux de plus grande valeur;
- Pour favoriser une plus grande inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et les inégalités, il faudrait mettre l'accent sur la création d'emplois afin de permettre aux économies africaines d'absorber l'explosion démographique de la jeunesse et de créer des emplois décents dans tous les segments de la société. Il importe de concevoir et de mettre en œuvre des politiques qui permettent de réduire les inégalités entre les sexes et de promouvoir l'autonomisation des femmes, des personnes handicapées, des jeunes, des personnes âgées et des groupes autochtones à tous les niveaux – local, national et continental;
- Les pays africains doivent continuer à renforcer les capacités gouvernementales et institutionnelles de planification sur le long terme et de coordination de l'activité économique pour recueillir des données plus solides et améliorer les systèmes statistiques afin de mieux mesurer et suivre les progrès accomplis;
- Les pays devraient formuler d'urgence une législation qui régisse l'acquisition des terres par des investisseurs étrangers afin de protéger les moyens de subsistance, la culture et l'identité des communautés rurales et vulnérables. Une telle législation devrait empêcher les acquisitions foncières spéculatives et protéger les droits des communautés touchées sur les terres, les ressources en eau et les forêts. L'acquisition de terres doit servir la création d'emplois et la sécurité alimentaire à l'échelle nationale;
- Pour mieux financer le développement, les pays devraient formuler des politiques pragmatiques permettant de faire fond sur toutes les sources de financement, y compris les ressources nationales, l'APD, les IED et les transferts de fonds. Des efforts devraient également être déployés pour lutter contre les flux financiers illicites. Les partenaires de développement devraient compléter ces efforts en respectant les engagements pris en matière d'APD en faveur des économies faibles en ressources et des pays qui restent à la traîne au niveau des indicateurs économiques, en annulant et restructurant la dette et en renforçant l'aide pour le commerce.